



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE MATÉRIEL ÉVÉNEMENTIEL

1. Identification du loueur

FH EVENT

Entreprise individuelle – Fabian Huyet

Téléphone : 06 47 33 40 69

Email : fabianh.contact@gmail.com

(ci-après désigné « **le Loueur** »)

Les présentes Conditions Générales de Location (ci-après « CGL ») s'appliquent à toute location de matériel événementiel effectuée par FH EVENT auprès de clients particuliers ou professionnels (ci-après désignés « **le Locataire** »).

Toute signature d'un devis, tout paiement ou tout retrait de matériel vaut acceptation pleine et entière des présentes CGL.

2. Objet

Les présentes CGL ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles FH EVENT met à disposition du matériel événementiel, notamment : sonorisation, éclairage, effets spéciaux (machines à étincelles, fumée lourde), vidéo, accessoires et équipements divers.

La location est effectuée **sans présence obligatoire de personnel FH EVENT sur site**, sauf mention contraire expressément indiquée sur le devis.

3. Formation du contrat

Le contrat de location est réputé conclu dès lors que :

- le devis est signé et revêtu de la mention « Bon pour location », ou
- le matériel est retiré par le Locataire.

Toute modification ou prestation supplémentaire devra faire l'objet d'un accord écrit.

4. Description et état du matériel

Le matériel loué est décrit précisément sur le devis.

Il est remis au Locataire en bon état de fonctionnement, propre et vérifié. Le Locataire reconnaît avoir contrôlé le matériel lors de la remise.

Toute réclamation concernant l'état du matériel devra être formulée **au moment du retrait**. Aucune contestation ne pourra être acceptée après la sortie du matériel des locaux du Loueur.

5. Durée de la location

La durée de la location est celle indiquée sur le devis.

Elle débute à la remise du matériel au Locataire et prend fin lors de sa restitution complète, au lieu, à la date et à l'heure convenus.

Tout retard de restitution pourra entraîner une facturation supplémentaire, calculée sur la base du tarif journalier en vigueur.

6. Prix : Modalités de paiement

Les prix sont exprimés en euros et indiqués sur le devis.

Sauf mention contraire, la TVA est non applicable conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts.

Le paiement de la location peut être exigé avant la remise du matériel. En cas de non-paiement, FH EVENT se réserve le droit de refuser la mise à disposition du matériel.

7. Dépôt de garantie (caution)

Un dépôt de garantie est exigé lors du retrait du matériel.

Sauf mention contraire sur le devis, le montant de la caution est calculé sur la base de **30 % de la valeur de remplacement à neuf du matériel loué**.

La caution pourra être conservée partiellement ou totalement en cas de :

- casse ou détérioration, - perte ou vol, - non-restitution ou restitution incomplète, - nettoyage ou remise en état nécessaire.

Si le montant des dommages excède celui de la caution, le Locataire s'engage à régler la différence sur présentation de facture.

8. Responsabilité du locataire

Le Locataire est **entièrement responsable du matériel** dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution effective au Loueur.

Cette responsabilité couvre notamment :

- les dommages matériels, - la casse partielle ou totale, - la perte ou le vol, - les dommages causés par des tiers, - les dommages liés aux conditions météorologiques.

Toute réparation ou remplacement sera facturé sur la base de la valeur de remplacement à neuf.

9. Conditions d'utilisation

Le Locataire s'engage à :

- utiliser le matériel conformément à sa destination normale,
- respecter les consignes d'utilisation et de sécurité,
- ne pas démonter, modifier ou réparer le matériel,
- ne pas sous-louer ni prêter le matériel,
- ne pas confier le matériel à un tiers non autorisé.

Le matériel ne doit en aucun cas être exposé à la pluie, à l'humidité ou à des conditions pouvant l'endommager, sauf accord écrit préalable.

10. Assurance

Sauf mention contraire, le matériel loué n'est pas assuré par FH EVENT pendant la durée de la location.

Il appartient au Locataire de s'assurer qu'il dispose d'une assurance couvrant les risques liés à l'utilisation, à la détention et à la garde du matériel loué.

11. Annulation

Toute annulation devra être notifiée par écrit.

Sauf accord contraire :

- annulation à moins de 7 jours avant la date de location : 100 % du montant pourra être facturé,
- annulation entre 7 et 14 jours : 50 % du montant pourra être facturé.

12. Force majeure

FH EVENT ne saurait être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations en cas de force majeure (événement imprévisible, irrésistible et extérieur).

13. Litiges – Droit applicable

Les présentes CGL sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable.

À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du domicile du Loueur.

14. Acceptation des conditions

La signature du devis ou le retrait du matériel vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Location.

Signature du loueur: FH EVENT (Fabian HUYET)

Signature du locataire: M. LODIN Thomas
avec mention "Acceptation des CGL"

